

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION

---

Quarante-neuvième session du Comité permanent  
Genève (Suisse), 22 – 25 avril 2003

Questions stratégiques et administratives

Finances et administration

CYCLE DU BUDGET

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.
2. A sa 46<sup>e</sup> session (Genève, mars 2002), le Comité permanent a proposé que les futurs budgets couvrent toujours une période de trois ans et que les budgets à moyen terme, tels que celui présenté à l'annexe 3 de la résolution Conf. 11.2, ne soient plus préparés.
3. A sa 12<sup>e</sup> session (Santiago, 2002), la Conférence des Parties a rejeté cette proposition mais a renvoyé au Comité permanent la question du cycle triennal du budget pour qu'il l'approfondisse entre les sessions.
4. Le changement proposé du cycle du budget aurait des implications pour le calendrier des sessions de la Conférence des Parties, qui se tiendraient tous les trois ans (en fait, la deuxième année de chaque période triennale) au lieu de tous les deux ans et demi. Passer à un cycle triennal pour les sessions de la Conférence des Parties permettrait de faire des économies sur le budget du fonds d'affectation spéciale qui finance ces sessions. De plus, cette nouvelle périodicité faciliterait la recherche des fonds externes nécessaires pour appuyer la participation des pays en développement aux sessions.
5. Le Secrétariat recommande que le Comité permanent maintienne sa proposition antérieure de passage de périodes budgétaires de deux et trois ans à une période triennale avec arrêt des budgets à moyen terme, et approuve la nouvelle périodicité des sessions de la Conférence des Parties.